



Faits saillants du Conseil d'administration du CMFC

Octobre et novembre 2021

Ce document indique comment les travaux du Conseil d'administration se rattachent aux trois buts précisés dans le [Plan stratégique](#) et aux activités du Collège.

2^e but

Agir à l'unisson

Les besoins des membres du CMFC en priorité

Nous comprenons la réalité de nos membres. Les médecins de famille sont soumis à des pressions considérables depuis un certain temps, et nous savons que bon nombre d'entre eux peinent à préserver leur bien-être alors qu'ils essaient de prodiguer les meilleurs soins possibles à leurs patients.

Nous nous engageons à soutenir nos membres et à favoriser leur bien-être, comme l'indiquent au moins deux actions fondamentales du Plan stratégique :

- 4A : Élaborer et lancer une stratégie de marketing qui définit une image unique pour notre spécialité, qui se concentre sur les besoins de nos membres, qui fait connaître l'importance de la Certification du Collège des médecins de famille du Canada et qui guide les communications et les efforts de plaidoyer du Collège national et de nos sections provinciales.
- 7A : Mener une évaluation de la collaboration entre le Collège national et les sections provinciales pour déterminer les ajustements nécessaires afin de soutenir nos membres et d'assurer l'avenir de la médecine de famille.

Le Conseil a discuté du rôle du CMFC et de son utilité pour ses membres. Cette discussion s'est poursuivie avec les dirigeants de chaque section provinciale lors du Symposium des sections provinciales du 9 novembre. Il s'agit d'une priorité et d'autres renseignements suivront.

Lutte contre le racisme et l'oppression

En tant qu'employeur et organisation normative fondée sur l'adhésion, le CMFC a la responsabilité de répondre, d'agir, de chercher conseil auprès de personnes touchées par le racisme systémique et l'oppression et d'influencer son personnel et ses membres à agir.

Conformément à l'action 5B de notre Plan stratégique — élaborer un plan d'action mobilisant des personnes racisées dans des rôles de leadership pour lutter contre le racisme systémique dans les sphères de responsabilité et d'influence du CMFC —, le Conseil a approuvé, en principe, une initiative organisationnelle anti-oppression menée par le CMFC. Cette initiative comprend l'élaboration d'une charte contre le racisme et l'oppression, qui fera l'objet de consultations. Elle sera ratifiée et annoncée publiquement d'ici mai 2022.

Nous mènerons des consultations sur l'ébauche de la charte auprès de dirigeants, membres et représentants du personnel du CMFC qui appartiennent à des groupes/communautés racisés et opprimés.

Décriminalisation de la consommation et de la possession de drogues pour usage personnel

Le Conseil d'administration a appuyé la position de la Société canadienne médicale sur l'addiction dans le mémoire [CSAM-SMCA à l'appui de la décriminalisation de la consommation et de la possession de drogues à des fins personnelles](#). Comme cité dans le mémoire : « La politique canadienne actuelle en matière de drogues, en particulier la criminalisation de la consommation et de la possession de drogues à des fins personnelles, n'est pas étayée par les preuves. Elle n'a pas réussi à atténuer les méfaits de la consommation de drogues qui continuent d'augmenter, et elle perpétue les inégalités de santé existantes, en particulier parmi les populations déjà marginalisées. »

3^e but

Transformer le CMFC

Capacité des ressources humaines (RH)

Afin de gérer les priorités et les demandes plus volumineuses que prévu, le Conseil d'administration a approuvé des mesures additionnelles de soutien au département des ressources humaines (RH). Celui-ci est impliqué dans plusieurs projets en lien avec l'objectif 6 du Plan stratégique : Attirer et retenir une main-d'œuvre engagée, autonome et inspirée à travers le Canada, et l'objectif 7 : Adapter et faire évoluer les façons de travailler au CMFC selon les nouvelles perspectives mises au jour par la pandémie de COVID-19.

Le Conseil d'administration a approuvé la mise à disposition de ressources supplémentaires pour la planification de projets stratégiques et la mise en œuvre des priorités identifiées pour la période allant d'octobre 2021 à décembre 2022. Ces ressources seront fournies et financées par la réserve des RH jusqu'à un montant de 300 000 \$ pour cette période de 15 mois.

Forum en médecine familiale (FMF) 2022

Le Conseil a appuyé la tenue du FMF à Toronto, du 9 au 12 novembre 2022, et du FMF virtuel, du 16 au 19 novembre 2022.

Afin de répondre aux besoins des membres, tout en tenant compte de l'accessibilité, des finances, de l'utilisation des ressources et de la gestion des risques, nous présenterons un FMF en présentiel à Toronto et un FMF virtuel au cours de deux semaines consécutives en novembre 2022. Les préparatifs de ces congrès seront effectués en collaboration avec le personnel du FMF, le Groupe de travail du FMF et les principaux intervenants, et présentés au Comité sur le Forum en médecine familiale.

Activités régulières du CMFC

Discussion sur des sujets abordés par les membres

Les combustibles fossiles

Nous avons reçu une pétition le 7 novembre, signée par plus de 100 personnes, demandant que le CMFC mette fin à sa relation avec la Banque Scotia étant donné le soutien de la banque à l'industrie des combustibles fossiles.

Le CMFC continue d'entretenir une relation de travail positive avec la Banque Scotia, qui se poursuit depuis plus de 20 ans. Dans le cadre de ce partenariat, la Banque Scotia soutient la médecine familiale et les médecins de famille.

Le CMFC a renégocié une entente de cinq ans avec la Banque Scotia et Gestion financière MD en 2019. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur cette entente en cours.

Le personnel du CMFC, le Comité des finances et de la vérification, et les conseils d'administration du CMFC et de la FAMF sont attentifs à la politique sur les placements. Ces groupes accordent une importance croissante aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Nous avons révisé notre politique sur les placements afin de respecter les principes ESG adoptés par Gestion de patrimoine Scotia. Bien que certains placements comprennent des combustibles fossiles, il s'agit d'une portion limitée du portefeuille global, et ce secteur est réexaminé régulièrement par le personnel, le Comité des finances et de la vérification, et les conseils d'administration du CMFC et de la FAMF. Le Comité des finances et de la vérification se

penchera à nouveau sur nos principes en matière de placements en 2022 et fera une recommandation au Conseil d'administration.

Le CMFC s'est engagé à lutter contre le **changement climatique** et à s'assurer que nos processus d'affaires sont écoresponsables. Quelques exemples :

- Déplacements : En examinant les déplacements du personnel et des bénévoles, nous avons déterminé des moyens de réduire notre empreinte carbone. Par exemple, nous achetons des compensations carbone et recevons des rapports sur la manière dont les crédits sont utilisés pour compenser nos émissions liées aux déplacements.
- *Le Médecin de famille canadien* : La revue a cessé d'utiliser des emballages de distribution en plastique.
- FMF : Le forum se déroulera dans des lieux respectant les normes environnementales les plus strictes ; nous avons cessé la distribution de documents imprimés et sommes passés aux communications électroniques uniquement ; et nous utilisons des matériaux recyclables.
- Éducation : Nous nous efforçons de sensibiliser nos membres aux effets du changement climatique sur la santé (p. ex., le *Guide d'intégration de la santé planétaire dans la formation en médecine de famille*)
- Partenariats : Dans son examen des partenariats à venir, le CMFC considérera le changement climatique comme un aspect de la responsabilité sociale. Le CMFC envisage d'exclure les combustibles fossiles de ses placements, et nous examinerons à nouveau notre énoncé de politique sur les placements lors d'une prochaine réunion du Comité des finances et de la vérification.

Indépendance éditoriale

Le Conseil d'administration du CMFC a tenu une séance de réflexion avec le Comité consultatif de rédaction du *Médecin de famille canadien* et son personnel. L'accent a été mis sur l'amélioration de la communication et de la collaboration.

Réponse aux demandes de consultation

Proposition du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) concernant la médecine d'urgence

Le Collège royal a fait le point et a demandé au CMFC de lui faire part de ses commentaires sur la mise en place d'une voie d'admissibilité à la certification en médecine d'urgence du Collège royal pour les personnes détenant un certificat en médecine d'urgence du CMFC.

On nous a demandé si le CMFC soutenait cette proposition.

La proposition a été étudiée attentivement et nous avons sollicité les commentaires de groupes de parties prenantes en médecine de famille, y compris les directeurs de départements

universitaires, les directeurs de programmes de compétences avancées et de médecine d'urgence, les dirigeants de groupes d'intérêt des membres et les cadres supérieurs de la division de Médecine familiale universitaire du CMFC. Elle a suscité une longue discussion qui a éclairé le Conseil d'administration du CMFC dans sa décision.

Dans notre réponse, nous avons fait part de nos préoccupations importantes et avons recommandé au Collège royal de ne pas donner suite à cette proposition en raison, entre autres, de l'impact sur la médecine de famille compte tenu de la possibilité d'une « dérive des titres de compétences », du risque de créer une hiérarchie entre les certifications, de la responsabilité sociale et de l'impact potentiel sur les communautés rurales, et aussi en raison de la nécessité d'une plus grande concertation entre les collèges. La directrice générale du Collège royal a confirmé avoir été informée de nos préoccupations. Le Collège royal convoque son Comité sur l'éducation spécialisée, qui examinera notre réponse à la fin novembre et fera des recommandations à son conseil pour la prise de décision, probablement au début de l'année prochaine.

Mise à jour des politiques

Le Conseil d'administration a approuvé les mises à jour recommandées pour les quatre politiques suivantes, qui sont entrées en vigueur le 9 novembre 2021 :

Code de conduite des administrateurs

- Ajout d'une mention visant l'attente d'une conduite conforme aux valeurs du CMFC
- Ajout de détails sur les attentes liées aux médias sociaux

Administrateurs et dirigeants du Conseil d'administration — Rôles et responsabilités

- Répartition des responsabilités en plusieurs sections : Préambule, Général, Pendant les réunions, Entre les réunions et Médias sociaux
- Mise à jour du contenu sur les attentes liées à la communication en tant que Conseil d'administration, à la communication asynchrone, à la communication entre les membres du Conseil d'administration et le personnel du CMFC, et aux médias sociaux

Médias sociaux pour les administrateurs du Conseil d'administration, les présidents de comité et les conseils de sections

- Mise à jour pour se conformer aux politiques relatives aux rôles et responsabilités ainsi qu'au code de conduite
- Ajout d'une formation sur les médias sociaux pour les administrateurs du Conseil

Définitions des niveaux décisionnaires du Conseil d'administration

- Mise à jour pour refléter la transition en 2021 de la responsabilité du processus d'approbation du CMFC, qui sera dirigé par le département des programmes et du soutien à la pratique, avec la participation du Groupe de travail d'experts sur les lignes directrices et le transfert de connaissances
- Changer le nom de la politique « Définitions des niveaux décisionnaires du Conseil d'administration » pour « Définitions des niveaux décisionnaires du CMFC »

Veillez communiquer avec nous à bbouchard@cfpc.ca, cathycervin@cfpc.ca, flemire@cfpc.ca, ou Sarah Scott, directrice, Gouvernance et planification stratégique, à sscott@cfpc.ca, pour toute question.

Brady Bouchard, MBBS, CCMF

Président et président du Conseil d'administration, depuis le 11 novembre 2021

Catherine Cervin, MD, CCMF, FCMF, MAEd

Ancienne présidente et ancienne présidente du Conseil d'administration, depuis le 11 novembre 2021

Francine Lemire, MD CM, CCMF, FCMF, CAÉ, IAS.A

Directrice générale et chef de la direction